

Public Ownership and Accountability (The Canadian Experience), par LLOYD-D. MUSOLF. Un vol., 5½ po. x 8½, relié, 174 pages — S. J. REGINALD SAUNDERS AND COMPANY LIMITED, 266 ouest, rue King, Toronto, 1959 (\$5.25)

Camille Martin

Volume 35, Number 4, January–March 1960

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1001514ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1001514ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (print)

1710-3991 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Martin, C. (1960). Review of [*Public Ownership and Accountability (The Canadian Experience)*], par LLOYD-D. MUSOLF. Un vol., 5½ po. x 8½, relié, 174 pages — S. J. REGINALD SAUNDERS AND COMPANY LIMITED, 266 ouest, rue King, Toronto, 1959 (\$5.25). *L'Actualité économique*, 35(4), 720–721. <https://doi.org/10.7202/1001514ar>

suit le même schéma que les quatre précédents. Il donne les statistiques ordinaires concernant les flottes des pays, la construction maritime, l'état des affaires, l'importance des revenus de ce secteur dans la balance des paiements de certains pays, les problèmes internationaux et les développements récents dans les modes de transport.

Entre le milieu de l'année 1957 et le milieu de l'année 1958, la flotte marchande du monde s'est accrue de plus de 7 p.c. et, à la fin de la période, 31.2 millions de tonnes, soit l'équivalent de 29 p.c. de la flotte existante, étaient en construction ou enregistrés dans les carnets de commandes. Cependant, en raison de la baisse du commerce international, le tonnage actuel est supérieur aux besoins et on prévoit qu'il le resterait même dans le cas d'un accroissement normal du commerce.

Les chiffres indiquent clairement l'importance que revêtent pour plusieurs pays membres, notamment le Danemark, les Pays-Bas, la Norvège, la Suède et le Royaume-Uni, les revenus du transport maritime, tandis que le solde de la plupart des autres pays est déficitaire.

Quant aux autres problèmes, en particulier à celui du choix du pavillon, le Comité a continué ses enquêtes et a émis un certain nombre de recommandations.

Camille Martin

Public Ownership and Accountability (The Canadian Experience), par LLOYD-D. MUSOLF. Un vol., 5½ po. × 8½, relié, 174 pages. — S. J. REGINALD SAUNDERS AND COMPANY LIMITED, 266 ouest, rue King, Toronto, 1959. (\$5.25).

En matière d'administration publique, notre siècle a vu fleurir une nouvelle formule, celle de l'entreprise publique, organisme placé, bien entendu, sous l'autorité de l'État, dont il émane, mais jouissant d'une certaine indépendance vis-à-vis du gouvernement. À en juger par la diversité des milieux politiques dans lesquels elle s'est également épanouie, jeunes pays en travail de développement économique aussi bien que pays arrivés à la maturité économique et visant à une plus grande souplesse administrative, en dictatures aussi bien qu'en démocraties, en régimes capitalistes aussi bien qu'en régimes socialistes, il est évident que l'entreprise d'État n'est pas le fruit d'un climat politique particulier.

Ce mode de délégation de pouvoir rencontre ordinairement l'assentiment en tant que pièce utile dans le rouage du gouvernement moderne. On ne peut toutefois ignorer la difficulté de concilier la souplesse et l'agilité nécessaires au succès d'une entreprise avec le contrôle qu'exige la bonne administration de la chose publique. Néanmoins, et en dépit de la répugnance qu'ont tous les gouvernements, les démocraties en particulier en raison des comptes qu'elles doivent à l'électorat et les dictatures plus que tout autres, à se départir d'une partie de leurs pouvoirs, la formule s'est répandue, ainsi qu'on vient de la voir, et elle s'est même implantée dans le « jardin de l'entreprise privée » qu'est le Canada.

L'incursion de l'auteur en territoire canadien ayant pour but de déterminer de quelle façon le Canada a résolu le problème de la responsabilité de l'entreprise

d'État, c'est-à-dire, en définitive, le problème du contrôle du gouvernement sur les entreprises, les deux pôles entre lesquels se situe le champ d'observation sont les suivants: d'un côté, le contrôle exercé répond-il aux exigences d'un gouvernement démocratique et plus spécialement d'un gouvernement du type parlementaire britannique? de l'autre côté, est-ce que ce contrôle restreint inutilement la liberté d'action des entreprises?

En guise d'introduction, l'auteur montre dans quel climat politique et social la plante s'est développée au Canada. Il décrit l'entreprise et son rôle dans ce pays et indique brièvement la mesure de l'influence réciproque que l'entreprise d'État et le milieu ont exercé l'un sur l'autre. Il décrit ensuite les ministres et les parlements dans leurs fonctions de contrôleurs naturels de l'entreprise d'État de même que les conseils d'administration de ces entreprises dans le rôle qui est le leur.

Le Canada étant un pays d'importance moyenne, son expérience peut servir à un grand nombre d'autres pays. Quant à nos voisins, les Américains, si leur curiosité à notre sujet a été aiguisée en ces derniers temps, grâce surtout à l'importance stratégique de notre territoire pour la défense de l'Amérique du Nord, à la place que s'est acquise notre pays au sein d'organismes internationaux tels que l'O.N.U., à l'étendue des placements américains dans l'exploitation de nos ressources naturelles, à la dépendance croissante de l'industrie américaine à l'égard de nos matières premières, à la participation conjointe des deux pays au gigantesque ouvrage de la canalisation du Saint-Laurent, etc., leur connaissance de nos institutions et de nos organismes gouvernementaux ne semble pas avoir suivi la même évolution. L'ouvrage de Musolf vient donc à son heure.

Camille Martin

La comptabilité nationale française, par JEAN MARCHAL. Un vol., 5½ po. × 7½, broché, 287 pages. — ÉDITIONS CUJAS, 6, rue Victor-Cousin, Paris, 1959.

Avec *La comptabilité nationale française* nous est livré un instrument de travail du plus vif intérêt au point de vue pédagogique. Le Professeur Jean Marchal nous offre un ouvrage dont certains soutiendront peut-être qu'en ce qui concerne le Canada il ne peut être d'aucune utilité, puisqu'il présente la comptabilité nationale de la France. Ils auront tort, et nous dirons pourquoi.

Les Nord-Américains critiquent parfois les auteurs français, en leur reprochant de ne pas pénétrer directement dans le vif du sujet. Ils veulent dire par là que l'auteur français se croit obligé de construire pièce par pièce son instrument de travail au lieu de le présenter «tout fait», et de le faire fonctionner immédiatement.

Il s'agit là de deux méthodes différentes; mais, quant à nous, nous nous rallions sans arrière-pensée à la française. Le lecteur a besoin d'assister à la construction de l'édifice où il lui faudra se mouvoir.

Le Professeur Jean Marchal n'a pas peur de «partir du début», et de se comporter «comme si» le lecteur ignorait tout du sujet traité (ce qui est vrai neuf fois